

Conseil Municipal
Séance publique 07/10/24

/ Délibération DEL24_10_07_31

RESSOURCES HUMAINES. Créations et suppressions de postes sur emplois permanents et non permanents

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 49
Nombre de présents : 33

Date de la convocation 01/10/2024

Présidente Madame Michèle PICARD

Secrétaire Madame Aude LONG

Présent·e·s : Madame Michèle PICARD, Monsieur Nacer KHAMLA, Madame Saliha PRUDHOMME-LATOURE, Madame Véronique FORESTIER, Madame Samira MESBAHI, Monsieur Djilannie BENMABROUK, Monsieur Bayrem BRAIKI, Madame SOUAD OUASMI, Madame Patricia OUVRARD, Monsieur Ndiaye HAMDIA TOU, Monsieur Pierre-Alain MILLET, Madame Valérie TALBI, Monsieur Jean-Maurice GAUTIN, Monsieur Aurélien SCANDOLARA, Madame Sophia BRIKH, Madame Yolande PEYTAVIN, Monsieur Pierre MATEO, Monsieur Saïd Hamidou ALLAOU, Madame Nathalie DEHAN, Madame Amel KHAMMASSI, Madame Christelle CHARREL, Monsieur Murat YAZAR, Monsieur Benoît COULIOU, Madame Aude LONG, Monsieur Albert NIGRA, Madame Marie-Danielle BRUYERE, Monsieur Lionel PILLET, Monsieur Aurélien ARNOULD, Monsieur Cyril SANTANDER, Monsieur Lotfi BEN KHELIFA, Monsieur Maurice IACOVELLA, Monsieur Alexandre DALLERY, Monsieur Damien MONCHAU

Absent·e·s / Excusé·e·s : Monsieur Idir BOUMERTIT, Monsieur Farid BEN MOUSSA, Madame Camille CHAMPAVERE, Madame Estelle Sophia JELLAD, Madame Fazia OUATAH, Monsieur Yalcin AYVALI, Madame Fatma LOUCIF HAMIDOUCHE

Dépôt de pouvoir Monsieur Lanouar SGHAIER **donne pouvoir** à Madame Aude LONG, Madame Véronique CALLUT **donne pouvoir** à Monsieur Pierre-Alain MILLET, Monsieur Nicolas PORRET **donne pouvoir** à Monsieur Benoît COULIOU, Madame Monia BENAÏSSA **donne pouvoir** à Madame SOUAD OUASMI, Madame Joëlle CONSTANTIN **donne pouvoir** à Monsieur Albert NIGRA, Monsieur Jeff ARIAGNO **donne pouvoir** à Madame Samira MESBAHI, Monsieur Karim SEGHIER **donne pouvoir** à Monsieur Djilannie BENMABROUK, Monsieur Yannick BUSTOS **donne pouvoir** à Madame Patricia OUVRARD, Madame Sandrine PICOT **donne pouvoir** à Monsieur Lotfi BEN KHELIFA

Dans le cadre des besoins de la collectivité, pour faire face à de nouveaux projets ou à des besoins d'accroissement temporaire d'activité, il est nécessaire de délibérer pour créer les postes suivants :

Emplois permanents :

Evolution des postes d'auxiliaire de puériculture (DEE)

Lors du Comité Social Territorial du 19 octobre 2023, des premières mesures ont été prises quant à l'évolution de l'organigramme des Établissements d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE) municipaux et de nombreux leviers ont été activés afin de pallier l'actuelle pénurie de personnel au sein du service petite enfance. Malgré cela, les difficultés de recrutement persistent avec un décalage entre les cadres d'emplois des postes à l'organigramme et les diplômes des candidats reçus.

Compte tenu des besoins, il est proposé d'ouvrir l'ensemble des postes d'auxiliaire de puériculture au cadre d'emplois des aides-soignants, également cadre d'emplois de catégorie B et sous réserve de la qualification

Diplôme d'État d'aide-soignant et un an d'expérience auprès des enfants, il est proposé de supprimer ces postes « agent de puériculture ».

De plus, afin d'améliorer le taux de recrutement de professionnels au sein des structures petite enfance, il est proposé d'ouvrir dix postes d'« agent de puériculture » à un troisième cadre d'emplois, celui d'agent social territorial, cadre d'emplois de catégorie C, sous réserve d'une des qualifications suivantes :

- CAP petite enfance ou CAP d'accompagnant éducatif petite enfance ;
- BEP sanitaire et social ;
- BEP accompagnement, soin et services à la personne ;
- BAC professionnel accompagnement, soins et services à la personne ;
- ATSEM

Modification du cadre d'emplois des postes de responsable adjoint d'EAJE (DEE) :

Par ailleurs, il est également constaté une pénurie de candidatures d'éducateurs de jeunes enfants (EJE), notamment pour les postes de responsable adjoint au sein des EAJE de vingt-quatre places maximum où les postes de directions sont eux-mêmes occupés par des EJE. En qualité de professionnel de terrain et aux côtés d'une direction d'EAJE, la présence d'un infirmier ou d'un psychomotricien sur les postes de responsables adjoints d'EAJE apparaît opportune.

Actuellement ouvert au cadre d'emplois des éducateurs de jeunes enfants (catégorie A), il est proposé d'ouvrir les postes de responsables adjoints de ces structures (Berlingot, Capucine, Parilly et Gribouille) également aux cadres d'emplois suivants de catégorie A :

- Infirmier en soins généraux
- Psychomotricien

Evolution du poste de responsable de service infrastructures et réseaux (DIDN) :

La Direction Informatique et Développement Numérique modifie son organisation au regard de l'évolution des besoins du service, de l'élargissement du périmètre, la complexité croissante des équipements à gérer, et la nécessité d'élargir les compétences de l'équipe en termes de sécurité du système d'information.

Aujourd'hui le poste de responsable de service infrastructures et réseaux est ouvert au cadre d'emploi des techniciens territoriaux.

Aussi, au vu du niveau de compétences et de responsabilités requis, il est proposé de supprimer le poste de responsable de service infrastructures et réseaux actuellement ouvert au cadre d'emplois des techniciens territoriaux (catégorie B), et de créer un poste de responsable de service infrastructures et réseaux ouvert au cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux de catégorie A.

Evolution de l'organisation du service (Secrétariat général) :

Afin de pallier un surcroît d'activité au sein du secrétariat général, et dans une volonté d'une meilleure réactivité aux demandes des usagers, il est proposé de recentrer le secrétariat général sur le pilotage de missions support transversales aux pôles de la Direction Générale et renforcer le service juridique.

Il est proposé de supprimer le poste de responsable pôle assemblées/élus/assurances de catégorie A relevant du cadre d'emplois des attachés territoriaux, un poste d'assistant adjoints et DGA et un poste d'assistant assurances/assemblées, tous deux de catégorie C relevant du cadre d'emplois des adjoints administratifs, et un poste d'assistant DGS et DGA relevant du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux.

Il est parallèlement proposé de créer un poste de responsable du pôle secrétariat direction générale, relevant du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux (grade cible rédacteur principal 1^{ère} classe).

Par ailleurs, il est proposé de supprimer le poste de chargé de mission RGD relevant du cadre d'emplois des attachés territoriaux et de créer un poste de chargé de mission RGD et gestion des assemblées (catégorie A), ouvert au cadre d'emplois des attachés territoriaux (grade cible attaché principal).

Création d'un poste de responsable des affaires juridiques et d'un poste de juriste (Affaires juridiques) :

L'évolution normative et réglementaire nécessite une attention toute particulière pour mieux sécuriser les actes de la collectivité. Dans ce contexte, et dans une volonté d'une meilleure réactivité aux demandes des usagers, il est proposé de renforcer le service juridique, en le dotant d'un poste de responsable aux missions étendues, et d'un deuxième poste de juriste.

Il est donc proposé de créer un poste de responsable du service des affaires juridiques, relevant de la catégorie A et du cadre d'emplois des attachés territoriaux (grade cible attaché hors classe).

Il est également proposé de créer un deuxième poste de juriste à temps complet relevant du cadre d'emplois des attachés territoriaux et de la catégorie A (grade cible attaché principal).

Evolution d'un poste de secrétaire en un poste de chargé de publications et création d'un poste de chargé de mission (Secrétariat de Mme le Maire et du Premier Adjoint) :

L'évolution du secrétariat de Madame le Maire et du premier Adjoint en décembre 2022, la vacance du poste de relations publiques depuis près de deux ans et l'organisation des missions en pôles amènent la collectivité à proposer une nouvelle organisation.

Il est proposé de transformer un poste de secrétaire relevant du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux en créer un poste de chargé de publications relevant du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux (grade cible rédacteur principal de 1ère classe).

Par ailleurs, il est proposé de supprimer le poste de responsable relations publiques relevant du cadre d'emplois des attachés territoriaux et de créer un troisième poste de chargé de mission à temps complet, relevant du cadre d'emplois des attachés territoriaux (grade cible attaché principal).

Création d'emplois permanents à temps complet de métallier et de vitrier peintre (DP) :

La Direction du Patrimoine (DP) de la Ville de Vénissieux assure la gestion, le développement et la maintenance des bâtiments de la Ville et du parc automobile.

Au regard de la baisse des travaux de maçonnerie et de l'augmentation des besoins en maintenance sur les portails et autres mobiliers sportifs, il est nécessaire de redéployer les moyens humains de la régie en supprimant un poste de maçon actuellement vacant et en créant un poste de métallier de catégorie C, qui sera renommée « maçonnerie et SAV ». Cet emploi à temps complet relève du cadre d'emplois des adjoints techniques (grade cible adjoint technique principal de 1^e classe).

Par ailleurs, considérant l'efficacité du service astreinte et l'augmentation des besoins de travaux de propreté adressés à la régie bâtiment, il est proposé de supprimer un poste d'agent d'astreinte actuellement vacant, et de créer un poste de vitrier-peintre relevant du cadre d'emplois des adjoints techniques (grade cible adjoint technique principal 1^e classe) de catégorie C.

Création et suppression de postes de responsable à la DPMG :

Afin de sécuriser le fonctionnement de la Direction du Protocole et des Moyens Généraux (DPMG), de s'adapter aux évolutions des demandes de prestations et de faire évoluer le contenu des postes, notamment ceux concernés par des difficultés de recrutement, l'organisation de la Direction évolue.

Il est ainsi proposé de supprimer le poste de Responsable Administratif et financier actuellement ouvert au cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux (catégorie B), resté vacant et de pourvoir le poste de Directeur Adjoint actuellement vacant en renforçant ce poste par l'ajout de missions transversales.

Par ailleurs, afin de faire suite à la vacance de poste d'agent de maîtrise responsable de l'équipe des consignateurs de l'Hôtel de Ville et de renforcer la qualité du service rendu aux utilisateurs, il est proposé de supprimer un poste « d'agent de maîtrise Pôle Technique Locations de Salles » actuellement ouvert au cadre d'emplois des agents de maîtrise et de créer un poste de « Responsable Gestion et Sécurité des Établissements recevant du Public de la DPMG », relevant du cadre d'emplois de technicien (grade cible technicien principal 1^e classe).

Enfin, il est proposé de supprimer le poste vacant « d'adjoint au responsable Établissements Recevant du Public (ERP) » actuellement ouvert au cadre d'emplois des agents de maîtrise et de créer un emploi permanent à temps complet de consignateur au sein de l'équipe « consignateurs ERP DPMG », relevant du cadre d'emplois des adjoints techniques (grade cible adjoint technique principal 1^e classe), de catégorie C.

Evolution de la Direction Générale :

Afin d'améliorer le service rendu à l'utilisateur et de renforcer la proximité et la réactivité des services, il est proposé de réorganiser la Direction Générale par la création d'un sixième pôle proximité et citoyenneté. L'objectif est de renforcer la proximité et la réactivité des services auprès des usagers et associations, en réunissant les services concernés et en étendant les missions du pôle autour de gestion relation usager (GRU, cf. *infra*).

Il est ainsi proposé de créer un poste de directeur général adjoint au pôle proximité et citoyenneté relevant du cadre d'emplois des administrateurs territoriaux (grade cible administrateur hors classe).

Par ailleurs, afin de définir et mettre en œuvre la politique de la collectivité en matière de gestion de la relation usager (GRU) et d'être l'interface entre les services et les usagers, il est proposé de créer un poste de chargé de mission (catégorie A) pour la GRU rattaché au pôle proximité et citoyenneté. Cet emploi permanent à temps complet relève du cadre d'emplois des attachés territoriaux (grade cible attaché principal).

De plus, il est proposé de créer un poste de chargé de mission animation de la vie sociale à temps complet (catégorie A), sous la forme de contrat de projet et cofinancé à hauteur de 80%, rattaché au pôle éducatif. Cet emploi sera ouvert au cadre d'emplois des attachés territoriaux (grade cible attaché principal). Afin d'assurer la coordination des trois chargés de mission du pôle, il est proposé de créer une mission du projet éducatif et solidaire (MPES), et faire évoluer le poste de chargé.e de mission politiques éducatives et sociales et chef.fe de projets convention territoriale globale existant en un poste de directeur de mission MPES, poste de catégorie A.

Création et suppression de postes au sein de l'équipe de suppléance et évolution du poste de responsable carrière-expert paie (DRH) :

Un an après la mise en place de la nouvelle organisation de la Direction des Ressources Humaines (DRH), au regard des situations d'absence de postes dans certaines directions, des difficultés de recrutement et de l'augmentation du nombre de situations de demande de mobilité, il apparaît nécessaire d'effectuer des réajustements et modifications de l'organigramme de la DRH.

Au regard de ce contexte, il est proposé de supprimer un poste à temps non complet (48,6%) d'équipier de suppléance relevant du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux (catégorie C) ainsi qu'un autre poste vacant à temps complet de catégorie C au sein de l'équipe de suppléance relevant également du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux et de créer un poste d'équipier de suppléance à temps complet ouvert au cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux (grade cible rédacteur principal 1^{ère} classe) de catégorie B.

Afin de répondre aux évolutions réglementaires, d'encadrer le nouveau pôle dédié à la gestion des agents contractuels et de retrouver l'expertise sur le volet rémunération au sein de l'équipe des cadres de la RH, il est proposé de supprimer le poste de responsable carrière-expert paie et de créer un poste de responsable paie à

temps complet. Il aura sous sa responsabilité le service paie et serait hiérarchiquement rattaché à la Direction des Ressources Humaines. Ce poste relèvera du cadre d'emplois des attachés territoriaux (catégorie A, grade cible attaché principal).

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 modifié relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

Vu l'avis du Comité Social Territorial du 11 juillet 2024 ;

Vu l'avis du Comité Social Territorial du 6 septembre 2024 ;

Considérant qu'il convient de prendre en compte les évolutions constantes de l'activité et des personnels ;

Le Conseil municipal,
Le rapport de Monsieur GAUTIN, entendu

après en avoir délibéré,

A l'unanimité des suffrages exprimés,

DÉCIDE

- Approuver l'ouverture des emplois d'auxiliaire de puériculture (DEE), outre le cadre d'emploi d'auxiliaire de puériculture, aux cadres d'emploi des aides-soignants et des agents sociaux territoriaux et dont la rémunération comprend le traitement par référence à ces cadres d'emplois, l'attribution du RIFSEEP et le 13^{ème} mois ;
- Approuver l'ouverture des emplois de responsable adjoint d'EAJE (DEE), outre le cadre d'emploi des éducateurs territoriaux de jeunes enfants, à ceux d'infirmier cadre de santé et de psychomotricien et dont la rémunération comprend le traitement par référence à ces cadres d'emplois, l'attribution du RIFSEEP et le 13^{ème} mois ;
- Approuver la suppression d'un poste de responsable service infrastructures et réseaux de catégorie B (DIDN) ;
- Approuver la création d'un emploi permanent à temps complet de responsable de service de service infrastructures et réseaux (DIDN), relevant du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux et dont la rémunération comprend le traitement par référence au cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux, l'attribution du RIFSEEP et le 13^{ème} mois ;
- Approuver la suppression d'un poste de secrétaire de catégorie B relevant du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux et du poste de responsable relations publiques relevant du cadre d'emplois des attachés territoriaux (secrétariat de Mme le Maire et du Premier Adjoint) ;
- Approuver la création d'un emploi permanent à temps complet de chargé de publications relevant du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux et d'un emploi permanent à temps complet de chargé de mission relevant du cadre d'emplois des attachés territoriaux (secrétariat de Mme le Maire et du Premier Adjoint), dont la rémunération comprend le traitement par référence aux cadres d'emplois des rédacteurs territoriaux et des attachés territoriaux, l'attribution du RIFSEEP et le 13^{ème} mois ;

- Approuver la suppression d'un poste de responsable pôle assemblées/élus/assurances (secrétariat général) de catégorie A relevant du cadre d'emplois des attachés territoriaux, d'un poste d'assistant adjoints et DGA et d'un poste d'assistant assurances/assemblées, tous deux de catégorie C relevant du cadre d'emplois des adjoints administratifs, et d'un poste d'assistant DGS et DGA relevant du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux ;
- Approuver la création d'un emploi permanent à temps complet de chargé de mission RGPD / gestion des assemblées (secrétariat général), de catégorie A, relevant du cadre d'emplois des attachés territoriaux et la création d'un emploi permanent à temps complet de responsable du pôle secrétariat direction générale (secrétariat général) relevant de cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux, et dont les rémunérations comprennent le traitement par référence à ces cadre d'emplois, l'attribution du RIFSEEP et le 13^{ème} mois ;
- Approuver la création de deux emplois permanents à temps complet de responsable du service des affaires juridiques et de juriste (service juridique), de catégorie A, tous deux relevant du cadre d'emplois des attachés territoriaux et dont la rémunération de ces emplois comprend le traitement par référence à ces cadres d'emplois, l'attribution du RIFSEEP et le 13^{ème} mois ;
- Approuver la création d'un emploi permanent à temps complet de directeur général adjoint pôle proximité et citoyenneté (direction générale) relevant du cadre d'emplois des administrateurs territoriaux, dont la rémunération comprend le traitement par référence à ce cadre d'emplois, l'attribution du RIFSEEP et le 13^{ème} mois ;
- Approuver la création d'un emploi permanent à temps complet de chargé de mission animation de la vie sociale à temps complet (direction générale) de catégorie A, relevant du cadre d'emplois des attachés territoriaux, sous la forme de contrat de projet – sous réserve de l'obtention des cofinancements prévus à hauteur de 80% - et dont la rémunération comprend le traitement par référence au cadre d'emplois des attachés territoriaux, l'attribution du RIFSEEP et le 13^{ème} mois ;
- Approuver la suppression du poste de chargé de mission politiques éducatives et sociales, chef de projets convention territoriale globale (direction générale) ;
- Approuver la création d'un emploi permanent à temps complet de directeur de mission politiques éducatives et sociales (direction générale), de catégorie A, relevant du cadre d'emplois des attachés territoriaux et dont la rémunération comprend le traitement par référence au cadre d'emplois des attachés territoriaux, l'attribution du RIFSEEP et le 13^{ème} mois ;
- Approuver la suppression du poste de chargé de mission RGPD (Direction générale) ;
- Approuver la création d'un emploi permanent à temps complet de chargé de mission GRU (Direction générale), de catégorie A, relevant du cadre d'emplois des attachés territoriaux et dont la rémunération comprend le traitement par référence au cadre d'emplois des attachés territoriaux, l'attribution du RIFSEEP et le 13^{ème} mois ;
- Approuver la suppression d'un poste de maçon de catégorie C (DP) relevant du cadre d'emplois des adjoints techniques ;
- Approuver la création d'un emploi permanent à temps complet de métallier (DP) relevant du cadre d'emplois des adjoints techniques et dont la rémunération comprend le traitement par référence au cadre d'emplois des adjoints techniques, l'attribution du RIFSEEP et le 13^{ème} mois ;
- Approuver la suppression d'un poste d'agent d'astreinte de catégorie C (DP) relevant du cadre d'emplois des adjoints techniques ;

- Approuver la création d'un emploi permanent à temps complet de vitrier-peintre à temps complet (DP) relevant du cadre d'emplois des adjoints techniques et dont la rémunération comprend le traitement par référence au cadre d'emplois des adjoints techniques, l'attribution du RIFSEEP et le 13^{ème} mois ;
- Approuver la suppression du poste de responsable administratif et financier de catégorie B, du poste « d'adjoint au responsable Établissements Recevant du Public (ERP) » et d'un poste « d'agent de maîtrise Pôle Technique Locations de Salles » (DMPG) ;
- Approuver la création d'un emploi permanent à temps complet de « Responsable Gestion et Sécurité des Établissements recevant du Public de la DPMG » (DPMG), relevant du cadre d'emplois de technicien et la création d'un emploi permanent à temps complet de consignateur relevant du cadre d'emplois des adjoints techniques de catégorie C et dont les rémunérations comprennent le traitement par référence à ces cadres d'emplois, l'attribution du RIFSEEP et le 13^{ème} mois ;
- Approuver la suppression d'un emploi à temps non complet et d'un emploi à temps complet d'équipier de suppléance de catégorie C au et la suppression du poste de responsable carrière-expert paie de catégorie A (DRH) ;
- Approuver la création d'un emploi permanent à temps complet de d'équipier de suppléance (DRH) ouvert au cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux de catégorie B et d'un emploi permanent de responsable paie (DRH) relevant du cadre d'emplois des attachés territoriaux, et dont les rémunérations comprennent le traitement par référence à ces cadres d'emplois, l'attribution du RIFSEEP et le 13^{ème} mois ;
- Préciser que le montant de la dépense sera prélevé sur les crédits de l'exercice en cours et suivants inscrits au chapitre 012 : charges de personnels et frais assimilés.

Par délégation du Maire,

La secrétaire,

Nacer KHAMLA
Premier Adjoint

Madame Aude LONG